

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents excusés : Mme VINCENT, Mrs CANAL et FOUCQUE

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DES DIFFERENTS BUDGETS

Le CFU est un document comptable conjoint qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et constitue un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figuraient soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

En date du 30 mai 2023, le Conseil Municipal avait opté pour s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour l'année 2023 et avait signé une convention avec l'Etat.

Le CFU de la Commune s'établit ainsi comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1010761.29		684919.37		1695680.66
Opérations exercice	573383.12	204505.57	1125447.21	1232733.12	1698830.33	1437238.69
Total	573383.12	1215266.86	1125447.21	1917652.49	1698830.33	3132919.35
Résultat de clôture		641883.74		792205.28		1434089.02
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif		641883.74		792205.28		1434089.02

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

VOTE DU CFU 2023 DE LA REGIE DU SITE

Le CFU du site s'établit comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		293.92		13452.09		13746.01
Opérations exercice	33852.91	0.00	93464.04	152014.80	127316.95	152014.80
Total	33852.91	293.92	93464.04	165466.89	127316.95	165760.81
Résultat de clôture	33558.99			72002.85		38443.86
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif	33558.99			72002.85		38443.86

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité

VOTE DU CFU 2023 DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le CFU du budget de l'eau et de l'assainissement s'établit comme suit :

Libellé	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		209396.66		36003.08		245399.74
Opérations exercice	336089.72	403824.06	239899.06	201901.35	575988.78	605725.41
Total	336089.72	613220.72	239899.06	237904.43	575988.78	851125.15
Résultat de clôture		277131.00	1994.63			275136.37
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif		277131.00	1994.63			275136.37

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

VOTE DU CFU 2023 DU LOTISSEMENT

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0.00		0.00		0.00
Opérations exercice	24300.00	200000.00	24300.00	24300.00	48600.00	224300.00
Total	24300.00	200000.00	24300.00	24300.00	48600.00	224300.00
Résultat de clôture		175700.00		0.00		175700.00
Restes à réaliser	0.00		0.00		0.00	
Résultat définitif		175700.00				175700.00

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le CFU a été voté à l'unanimité.

VOTE DES 4 BUDGETS PRIMITIFS 2024 (commune/eau-assainissement/site/lotissement)

Le budget principal, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 922 226.47 €	1 922 226.47 €	720 385.65 €	720 385.65 €

Le budget annexe de la gestion du site, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
141 493.86 €	141 493.86 €	55 352.91 €	55 352.91 €

Le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
308 187.86 €	308 187.86 €	487 971.74 €	487 971.74 €

Le budget annexe du lotissement, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
200 000.00 €	200 000.00 €	24 300.00 €	24 300.00 €

VOTE DES TAXES

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 18.02 %
Taxe foncière (bâti) : 41.71 %
Taxe foncière (non bâti) : 74.94 %
CFE : 21.17 %

ADMISSION EN NON-VALEUR (budgets eau/assainissement et commune)

Le Conseil Municipal décide de passer certaines créances qui ne pourront jamais être recouvrées en admission en non-valeur pour un montant de 482.65 € pour le budget de l'eau/assainissement et pour un montant de 9.46 € pour le budget de la commune.

PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES (budgets eau/assainissement et commune)

Le Conseil Municipal décide comme pour 2023 de constituer une provision au regard des créances douteuses sur le budget de la commune pour un montant 5 344.00 € et sur le budget de l'eau/assainissement pour un montant de 1 909.11 €.

RENOUVELLEMENT CDD

L'assemblée décide de reconduire le CDD de la femme de ménage jusqu'au 15 avril 2025.

CONVENTION ACTUALISATION DES ITINERAIRES DE PROMENADE INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Ce plan Départemental régulièrement mis à jour, comprend un ou des itinéraires balisés (intitulé de l'itinéraire) traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins et les parcelles suivantes :

Chemin du cimetière : section B5 / Chemin de service : section B5 / Chemin de Saissac à Mentélis : section B7 / Chemin d'Orléans : sections A3-A2 / Chemin Départemental 408 route des Cabanelles : sections E5-E4 et E3-E1

L'assemblée approuve l'actualisation des chemins susvisés inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, et s'engage à accepter le balisage des sentiers, leur conserver un caractère ouvert au public et ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. De plus, elle approuve la proposition de « qualifier » la boucle de Saissac pour les vélos dans le but de pouvoir proposer des boucles vélo familiales sur le territoire avec un balisage vélo tout le long de la boucle de rando existante.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES AVEC L'ASSOCIATION « LES JARDINS PARTAGES DE L'AIGUEBELLE »

Le Conseil Municipal décide de signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition de parcelles communales du 09 décembre 2020 pour y intégrer deux parcelles supplémentaires– section C n° 61 et 62 pour une surface estimée à 680 m².

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRES HAUT DEBIT SUR LE DEPARTEMENT DE L'AUDE AVEC LE SYADEN

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec le Syaden afin de définir les conditions dans lesquelles il est autorisé à occuper le domaine public de la commune de Saissac, à accueillir et faire exploiter le Local Technique par un opérateur exploitant ou un délégataire, à accueillir sur le site les équipements techniques d'opérateurs tiers, ceci aux fins de limiter le nombre de locaux techniques et de préserver l'intégrité du paysage.

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE POUR LES PROJETS AGRIVOLTAIQUES

L'assemblée décide de mettre en œuvre une révision de la carte communale nécessaire pour mener une réflexion globale sur le développement et les objectifs qui seront poursuivis pour tout projet agrivoltaïque

COURRIER ADMINISTRATEUR – SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Municipal décide de faire une demande au service du cadastre de Carcassonne afin de connaître des éventuelles servitudes sur une parcelle communale.

CONVENTION CITEO DECHETS ABANDONNES

L'assemblée approuve l'adhésion à la convention de groupement de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés proposée par la Communauté de Communes de la Montagne Noire. La Communauté assurera dans le cadre d'une action du groupement qu'elle représente, des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Un point sur le cimetière est établi par Monsieur le Maire :
 - o Suite à l'interdiction d'utiliser des produits dés herbants, des plantations ont été faites avec des plantes récupérées à la pépinière départementale ne nécessitant pas trop d'arrosage
 - o Une procédure pour constatation d'une tombe à l'état d'abandon est en cours
 - o 2 cuves d'eau ont été installées afin de maîtriser les consommations d'eau potable au cimetière
- Certaines dégradations ont été constatées sur le chemin du Lampiot qui avait été refait l'an dernier suite au passage d'une société effectuant des coupes de bois. Un état des lieux ayant été fait avant, une fois les coupes terminées, un état des lieux sera refait, un devis sera demandé et transmis à la société concernée par ces dégâts.
- Le Conseil Municipal adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis)
- Le VVF de Saissac a été choisi pour accueillir le Service National Universel du 8 au 20 avril 2024.
- Un point est fait par Mme FRANCOIS Josette sur les différentes animations proposées dans le cadre de la BMS et au château :
 - o Le 19 mai au centre culturel à 17h15, un concert avec le groupe « La Lyre Reveloise » une cinquantaine de musiciens
 - o 1^{er} et 2 juin 2024 : 3^{ème} rencontre régionale d'escrime artistique d'Occitanie (château ou Centre Culturel)
 - o Les animations pour le week-end médiéval prévu le 3 et 4 août 2024 sont calées. Reste toujours la question de la restauration. L'association les jardins partagés de l'Aiguebelle feront comme l'an passé une petite buvette avec petite restauration au château. Une réflexion est menée pour éventuellement installer un marché de producteurs locaux qui pourront proposer une restauration.
 - o 2 évènements à confirmer : 5/6 et 7 juillet 2024 – les escales du canal du midi avec VNF avec balade conférence et le 18 juillet 2024 activités au fil de l'eau en Montagne Noire avec la FAOL.
- L'ancien garage situé à la Bourdette a été réhabilité avec traçage de plusieurs emplacements pour que certaines associations puissent entreposer tout leur matériel. Un courrier accompagné d'une convention à signer seront envoyés à chaque président.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30

Le Maire,

